

[Text]

Dr. Willard: Mr. Chairman, I have with me Mr. Trudeau, the director of the plan, and Mr. Aubut, who is with the management review directorate.

I would like to say, first of all, that the expenditures of the several agencies administering the Canada Pension Plan are subject to internal audit as a normal part of auditing services of each agency. So the \$17.7 million shown as administrative expenses for the fiscal year 1969-70 on page 227 of the Auditor General's report was subject to audit in each department as a normal service. Therefore we are not really dealing with that problem.

• 1035

The point that the Auditor General is raising relates to an audit to ensure that the charges made against any administration are related to the services provided by that administration; in other words, an audit of the allocation and of the charging of administrative expenses by the different agencies in carrying out the Canada Pension Plan as against the Canada Pension Plan account: that is to say, how much of the costs of administering the Canada Pension Plan in the Department of National Health and Welfare, for example, is to be allocated to the Canada Pension Plan account, and how much relates to the charge against the normal estimates and the normal expenditures made by the department.

In order to determine the proper approach to this task, an interdepartmental committee was set up, and they tried to, and did, set out the rules as a basis for this allocation and the guidelines for the audit to ensure that the allocation was carried along on proper and reasonable lines.

The first year, we carried out an audit to ensure that the rules agreed to were being followed, and this was done by the Canada Pension Plan administration in the department. That was in 1969-70, and Mr. Clyde Grandy, who is a chartered accountant and one of the senior officials, carried out this audit.

For the fiscal year 1970-71, the department placed its own audit under the management review directorate within the administration branch of the division. Mr. Aubut, the director of that directorate, is here, and maybe he could answer any questions you may have about the audit for which he is responsible.

The Chairman: In order to get the questions flowing, I will ask one.

The administrative expenses here are \$17.7 million for the handling of x number of dollars. How would this compare with, say, the operating expenses of a company like Mutual Life, or some body like that? Are your administrative costs in line with other operations outside government?

Mr. Willard: Mr. Chairman, on the basis of similar types of operations—for example, the old age survivors and disability insurance program in the United States—our costs would be favourable.

[Interpretation]

pourriez-vous répondre à cette question, monsieur Willard, ou bien avons-nous ici des fonctionnaires appartenant à cette section?

M. Willard: Monsieur le président, je suis accompagné ici de M. Trudeau, directeur général des assurances sociales, et de M. Aubut, directeur du contrôle de la gestion.

Je tiens à dire tout d'abord que les dépenses effectuées par les différents organismes qui gèrent le Régime de pensions du Canada sont soumises à une vérification interne qui fait partie des services normaux de vérification de chaque organisme. Par conséquent, les 17.7 millions de dollars qui figurent au titre de dépenses administratives pour l'année financière 1969-1970 à la page 227 du Rapport de l'Auditeur général ont été soumis à un contrôle dans

chaque ministère et il s'agissait là d'un service normal. Nous n'avons donc pas, à proprement parler, à nous occuper de ce problème.

Le point que soulève l'Auditeur général a trait à une vérification pour s'assurer que les frais imputés à une organisation se rapportent aux services fournis par cette administration; en d'autres mots, une vérification de l'allocation et du débit des dépenses administratives par les différents organismes dans l'exercice du Régime des pensions du Canada comparativement au compte du même Régime. Ce qui équivaut à dire quelle somme des coûts d'administration du Régime des pensions du Canada au ministère de la Santé nationale et du bien-être social, par exemple, sera allouée au Compte du Régime de pensions du Canada et quels montants doit-on imputer au budget normal et aux dépenses normales du ministère.

Afin de savoir comment aborder convenablement ce travail, un Comité interministériel a été créé. Ses membres ont tenté et ont réussi à définir des règlements qui serviraient de base à cette allocation; ils ont aussi établi les principes directeurs pour la vérification pour que l'allocation s'effectue conformément à des directives convenables et raisonnables.

La première année, nous avons procédé à une vérification pour nous assurer que les règlements établis avaient bien été respectés; l'administration du Régime de pensions du Canada au ministère s'est occupée de cette tâche. C'était en 1969-1970 et M. Clyde Grandy, comptable agréé et haut fonctionnaire du ministère s'est acquitté de cette vérification.

Le ministère a accordé sa propre vérification à la direction du contrôle de la gestion qui relève de la direction de l'administration financière pour l'année financière 1970-1971. Le directeur, M. Obus, est parmi nous et peut-être pourrait-il répondre aux questions que vous pourriez avoir sur la vérification étant donné qu'il en est responsable.

Le président: Afin de lancer les questions, je vais moi-même en poser une.

Je vois qu'ici les dépenses administratives sont de 17.7 millions de dollars pour le traitement de X dollars. Comment cela se compare-t-il disons avec les dépenses d'exploitation d'une société comme la Mutual Life ou quelque chose du genre? Vos coûts administratifs sont-ils conformes à d'autres exploitations extra gouvernementales?

M. Willard: Monsieur le président, si je compare des opérations du même genre par exemple le régime d'assurance-vieillesse, survie et invalidité aux États-Unis, nos coûts seraient satisfaisants.